

Image not found or type unknown



Remboursement d'un acompte après un démarchage

Par **fredo**, le **04/09/2010** à **15:23**

Bonjour,
suite à un démarchage par un cuisiniste ,celui ci fait la sourde oreille pour me rembourser l'acompte que je lui ai versé et malgré les deux accusés receptions que je lui ai envoyés. Il faut savoir que je n'ai pas signé le bon de commande et que j'ai effectué une rétractation dans le délai de 7 jours alors qu'aucun coupon détachable de rétractation ne figurait sur le bon de commande.
Comment puis je maintenant récupérer mon acompte qui a été encaissé le lendemain de mon passage chez ce cuisiniste?